



SÉMINAIRE FRANCO-CHILIEN

PARIS, 24 - 25 NOVEMBRE 2011

Le 24 novembre, accueil à 19heurs 15 et début de la présentation à 19h30 précises
Sénat, Salle de la Commission des Lois - 15 rue Vaugirard Paris 6ème
RER Luxembourg ou métro Odéon






Le 25 novembre, accueil à 9h 45 et réunion de 10h 00 à 12h 00
Conseil Économique, Social et Environnemental
9, place d'Iéna, Paris, Paris 16ème (Métro Iéna)

18 MOIS APRÈS LE SOMMET UE-LAC DE MADRID

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET CONSTRUCTION D'UN ESPACE COMMUN DE L'INNOVATION ET DE LA CONNAISSANCE



Dix-huit mois après le Sommet de Madrid, la Fondation des Territoires de Demain organise le 25 novembre 2011 un séminaire visant à faire le point des réalisations concrètes, en liaison étroite notamment avec le Chili qui organise en 2012 le septième sommet «Union Européenne - Amérique Latine et Caraïbes».

Participeront notamment à cette réunion de travail:

-  les représentants de l'Association Chilienne des Municipalités
-  les représentants de la Fondation des Territoires de Demain
-  un représentant du Ministère des Affaires Étrangères
-  un représentant du Ministère de l'Éducation.
-  Le représentant de la Cámara de Comercio y de Industria Chilena Don Guillermo Saavedra

L'objectif majeur sera de faire le point sur les avancées réelles réalisées en la matière au Chili en tout premier lieu, mais aussi dans l'ensemble de l'Amérique Latine et des Caraïbes et notamment sur **les prochains projets de création de Laboratoires vivants et d'espaces de l'innovation qui permettront notamment de développer les échanges avec la France.**

Dans le cadre de la réflexion entreprise par ailleurs par le Sénat français sur les territoires et villes du futur, seront également évoqués à cette occasion:

-  les principaux axes du rapport de Monsieur Jean-Pierre Sueur
-  les préconisations de l'ouvrage d'André Jean-Marc Loechel et de Christophe Legrenzi sur ce même thème.

Sera par ailleurs présenté un programme dédié aux collectivités territoriales, développé par le Living Lab «Of Road Memory» à l'Université de Nantes sous l'égide de la Fondation et sur le modèle de sa propre application.

Une web Tv dédiée à l'innovation enregistrera les divers témoignages présentés.



Un protocole enfin sera signé à cette occasion entre l'Association Chilienne des Municipalités et la Fondation des Territoires de Demain.

LE SIXIÈME SOMMET ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (UE-ALC) RÉUNI À MADRID LE 18 MAI 2010

L'objectif général de cet événement était de resserrer les liens entre les deux régions en menant un dialogue politique au plus haut niveau et en favorisant la coopération sur les questions aujourd'hui les plus stratégiques. À l'occasion du sommet UE-ALC, un certain nombre de dialogues spécifiques ont également été organisés avec les sous-régions (le "Cariforum", le MERCOSUR, la Communauté andine et l'Amérique centrale), ainsi qu'avec des pays qui ont signé des accords d'association avec l'UE (le Chili le 17 mai 2010). En réalité, le sommet a porté essentiellement sur la promotion de l'innovation et des technologies en faveur du développement durable et de l'inclusion sociale. À cette fin, un plan d'action a été adopté, prévoyant une coopération dans le domaine des sciences et des technologies, ainsi que des initiatives dans d'autres domaines comme l'environnement, l'enseignement et la politique sociale. Par ailleurs, le sommet a créé une fondation UE-ALC destinée à stimuler le débat sur les stratégies et les actions communes visant à dynamiser le partenariat bi régional et à accroître sa visibilité.

38. Conscients du rôle capital que jouent la science, la technologie et l'innovation dans le développement durable et l'inclusion sociale, en permettant à la société d'accéder à la connaissance, ainsi que des avantages mutuels qu'offre la coopération dans le renforcement des capacités, les programmes de recherche et les activités de transfert technologique, en mettant en place des réseaux thématiques qui renforcent l'innovation, en accroissant la compétitivité, en favorisant l'indépendance de la science et de la technologie et en promouvant une plus grande utilisation de celles-ci en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans l'Union européenne, nous convenons d'accorder la priorité à la coopération birégionale et triangulaire ainsi qu'aux activités menées dans ces domaines, afin notamment de permettre aux pays qui ne participent que peu ou pas aux programmes européens d'accéder aux possibilités de coopération.

39. Nous décidons également de renforcer le dialogue que les ministres et hauts fonctionnaires de l'UE et d'ALC compétents en la matière consacrent à la science, à la technologie et à l'innovation, pour assurer la mise à jour et le suivi des priorités et instruments conjoints, en tenant compte des intérêts et des différences qui existent entre les régions et au sein de celles-ci, afin d'améliorer les conditions propres à favoriser l'innovation sociale et technologique dans nos sociétés. 40. Résolument attachés aux priorités et décisions adoptées lors des précédents sommets, qui prévoient la mise en place d'un espace "UE-ALC de la connaissance", nous convenons d'affiner et de mettre en œuvre l'initiative conjointe pour la recherche et l'innovation ("l'initiative") adoptée lors du Forum ministériel UE-ALC de la science et de la technologie, qui s'est tenu à Madrid le 14 mai 2010. Cette initiative s'appuie sur un ensemble d'actions, passées et présentes, associant de manière complémentaire et synergique différents types d'instruments aux niveaux national, régional et bi régional, selon le cas, en vue de réaliser les objectifs qu'elle prévoit. Elle envisage la coopération scientifique et technologique en coordination étroite avec les actions dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'innovation. Cela devrait permettre de créer les conditions d'un renforcement de l'interface entre recherche et innovation et de faciliter le transfert et l'adaptation technologiques dans des formats accessibles aux micro-entreprises et aux PME, grâce notamment au "**réseau de centres de la connaissance et de l'innovation**", à la participation au programme-cadre européen de recherche, à l'ouverture progressive des programmes nationaux de recherche, à l'interconnexion entre les infrastructures de recherche et à la promotion de la coopération dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

41. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, le plan d'action précité dans le domaine de la recherche, de la technologie et de l'innovation comprend la mise en œuvre de l'initiative conjointe pour la recherche et l'innovation ainsi que d'autres activités bi régionales en matière de recherche et développement et d'innovation.



LE PLAN D'ACTION DE MADRID 2010-2012

Il comporte un certain nombre d'initiatives correspondant aux priorités établies lors du sixième sommet UE-ALC, telles qu'elles figurent dans la déclaration finale. Il recense des instruments et des activités qui, s'ils sont correctement mis en œuvre, devraient permettre d'obtenir des résultats concrets assurant une prise en charge autonome et un renforcement des capacités dans les domaines clés, en tout premier lieu en ce qui concerne la science, la recherche, l'innovation et la technologie.

L'objectif principal, dans ce domaine, est de mettre en place "l'Espace UE-ALC de la connaissance" comme suit:

- en améliorant la coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation;
- en renforçant les capacités et les infrastructures scientifiques et technologiques;
- en permettant un partage durable dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la connaissance, eu égard à la contribution apportée par le savoir ancestral et traditionnel;
- en promouvant l'utilisation des nouvelles technologies et le transfert de technologies au service d'un développement socio-économique durable;
- en encourageant la coopération entre les deux régions en ce qui concerne l'économie numérique et la réduction de la fracture numérique, afin d'améliorer la compétitivité, en faisant de l'inclusion sociale un thème transversal.

PROGRAMME DE TRAVAIL

DIALOGUE

- a. Instaurer un dialogue bi régional périodique sur la science, la recherche, la technologie et l'innovation afin de consolider la coopération UE-ALC et d'actualiser les priorités communes, favoriser l'apprentissage mutuel à partir des politiques déjà expérimentées et assurer la bonne mise en œuvre et l'efficacité des instruments de coopération.
- b. Étudier la possibilité de travailler avec d'autres institutions dans les domaines de l'innovation et de la connaissance, de la recherche appliquée et de l'innovation technologique.

ACTIVITÉS ET INITIATIVES MENÉES DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION

- c. S'atteler à la conception et à la mise en œuvre du nouveau mécanisme intitulé "l'initiative commune UE-ALC pour la recherche et l'innovation", en combinant, de manière complémentaire et synergique, des instruments aux niveaux national, régional et bi régional, selon qu'il convient.
- d. Créer ou renforcer des réseaux thématiques sur des thèmes d'intérêt commun définis d'un commun accord, afin de faciliter les échanges entre les universités, les centres et réseaux de recherche et les institutions des secteurs publics et privés des deux régions.
- e. Renforcer l'intégration des deux régions dans la société de l'information et contribuer au développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la réduction de la fracture numérique et de l'analphabétisme numérique grâce à une plus forte interconnexion des réseaux d'éducation et



de recherche à l'intérieur de chaque région et entre les régions, et développer l'accès aux ressources et leur utilisation.

f. Développer et intensifier le dialogue et la coopération sur la société de l'information, sur des stratégies et des modèles de réglementation pour le secteur des communications et dans le domaine audiovisuel.

g. Créer une interface entre recherche et innovation, sous la forme d'un réseau de centres de la connaissance et de l'innovation, afin de faciliter l'assimilation des connaissances et de la technologie, en s'intéressant en particulier aux PME et micro entreprises.

h. Promouvoir l'extension de la coopération scientifique et technologique à toutes les sous-régions latino-américaines et aux Caraïbes, ainsi que l'adoption d'instruments novateurs visant à renforcer la coopération, en accordant une attention particulière aux pays qui sont peu associés aux activités de coopération scientifique et technologique UE-ALC.

j. Échanger des expériences et les meilleures pratiques dans les domaines de l'innovation, notamment l'incubation, et en ce qui concerne l'entrepreneuriat, les parcs scientifiques et les jeunes entreprises.

RÉSULTATS ATTENDUS

k. Des initiatives nouvelles en faveur d'une coordination et coopération plus efficaces, visant à relier connaissance et science, recherche et innovation, ainsi que les centres et réseaux d'affaires, d'entreprises et de recherche des pays de l'UE et de l'Amérique latine et des Caraïbes, et conduisant à une meilleure utilisation et diffusion des résultats de la recherche propres à favoriser l'innovation, en particulier au profit des micro-entreprises et des PME.

m. Une stratégie commune globale pour la recherche, le développement et l'innovation contribuant, entre autres, à une meilleure exploitation des possibilités offertes par les TIC, y compris dans les domaines de l'administration, de la santé et de l'éducation en ligne...

p. Une amélioration de la qualité et de l'efficacité de la coopération scientifique et technologique, grâce:

- à une meilleure connaissance des communautés scientifiques et technologiques UE-ALC,
- à la concentration des activités de recherche sur des sujets d'intérêt commun définis d'un commun accord.